

BVGer E-4327/2017 vom 29. September 2017

Bundesverwaltungsgericht, 2017-09-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-4327_2017

FR: TAF E-4327/2017 du 29 septembre 2017

IT: TAF E-4327/2017 del 29 settembre 2017

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis, dans la mesure où il est recevable.

E. 2

La cause est renvoyée au SEM pour une nouvelle décision au sens des considérants.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais.

E. 4

Il n'est pas alloué de dépens.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale. La présidente du collège : Le greffier : Sylvie Cossy Sébastien Gaeschlin Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.